

ARRETE DU MAIRE

INTERRUPTION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT RUE RAOUL BRIQUET (entre l'entrée de la salle des fêtes et l'entrée de la salle Briquet) Mercredi 15 Octobre 2025 de 10H à 13H 30

« Forum de la santé »

Le Maire de la Ville de Mazingarbe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Attendu qu'il est nécessaire d'interdire temporairement la circulation et le stationnement sur la rue Raoul Briquet (trottoir entre l'entrée de la salle des fêtes et l'entrée de la salle Briquet), selon le plan joint, pour la mise en place d'un food-truck dans le cadre du forum de la Santé le Mercredi 15 octobre 2025 de 10h et 13H30,

ARRETE

ARTICLE 1er : Le stationnement sera interdit sur trottoir et la circulation sera restreinte sur moitié de chaussée de la rue Raoul Briquet (trottoir entre l'entrée de la salle des fêtes et l'entrée de la salle Briquet) pour l'installation d'un food-truck, selon le plan joint, le Mercredi 15 octobre 2025 de 10h et 13H30.

ARTICLE 2 : La signalisation et la sécurité seront mises en place par les soins et sous la responsabilité des services techniques,

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de Mairie, la Responsable de la Police Municipale, sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mazingarbe, le premier octobre deux mille vingt-cinq

Le Maire
Laurent POISSANT.

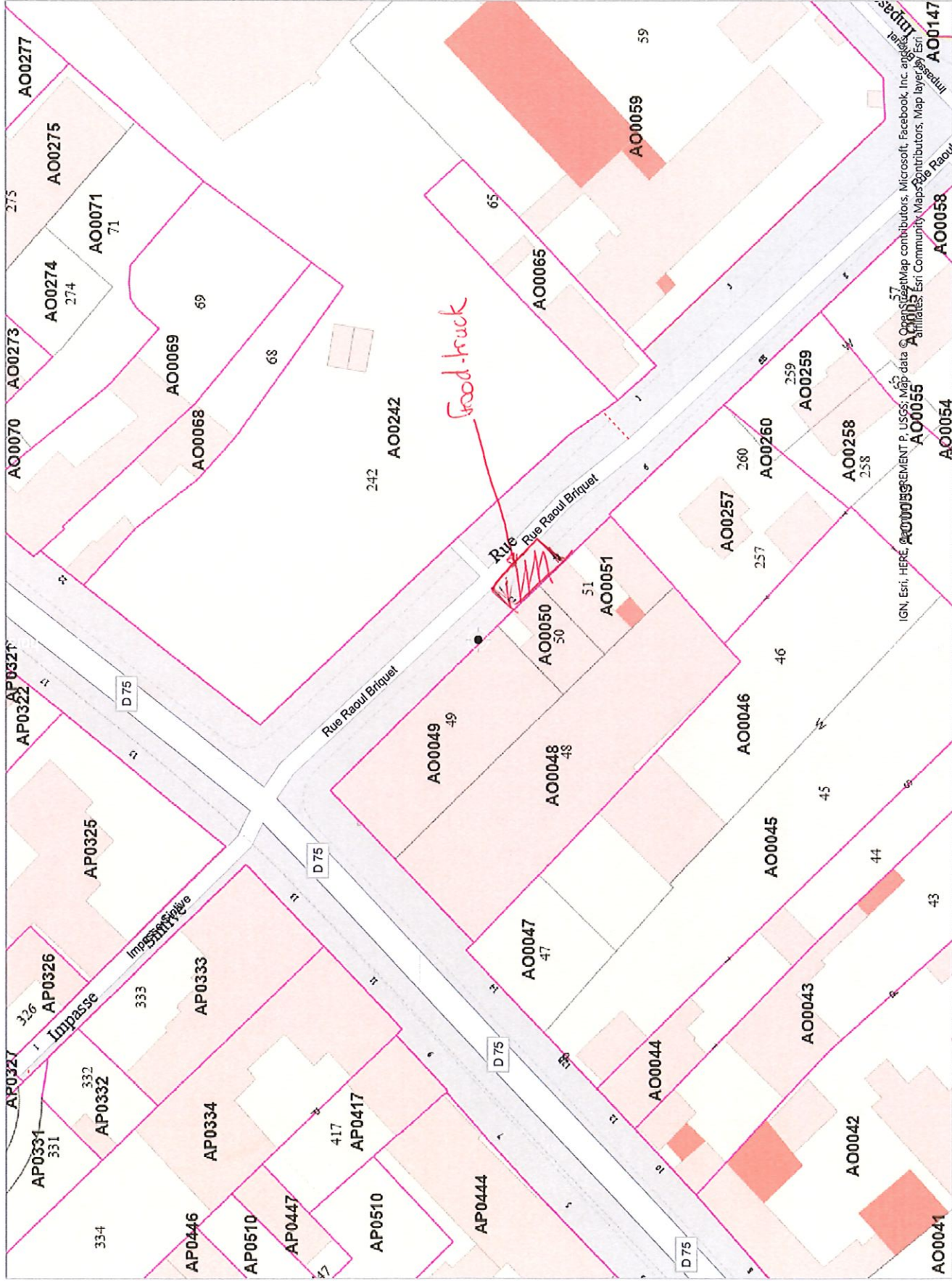


Hôtel de ville
42 Rue Alfred Lefebvre | 62670 Mazingarbe
Tél : 03 21 72 78 00 | Fax : 03 21 72 78 00

mairie@ville-mazingarbe.fr | www.ville-mazingarbe.fr



**BASSIN
MINIER**
NORD - PAS DE CALAIS
PATRIMOINE MONDIAL



Commune
ads_dossier_point
ads_dossier
Parcelle



Echelle : 1:500

